

Station de Ladner

De nouvelles installations seront nécessaires pour aider cette industrie et ainsi contribuer au développement économique global de la région. Il se peut que certaines petites sociétés qui se trouvent actuellement à l'aéroport international de Vancouver se déplacent pour échapper aux tarifs élevés de location et à l'exiguïté actuels. Cela, à son tour permettra aux installations actuelles de l'aéroport de Vancouver de se développer d'une manière ordonnée. L'aéroport de Boundary Bay est déjà construit et desservi par de bonnes routes. Il n'y a pas d'autres régions qui soient aussi aptes à réunir l'aéroport, le complexe industriel et le complexe récréatif en un ensemble, chacun alimentant et complétant l'autre.

On pourrait considérer l'ancienne base aérienne de Centralia, peut-être, comme un exemple d'une mise en valeur industrielle qui a eu lieu grâce à un aéroport. Mais une telle entreprise ne peut réussir si l'on n'effectue pas une étude convenable des répercussions écologiques du projet. Il est évident qu'une telle étude ne peut s'effectuer du jour au lendemain, mais le programme à long terme dans ce cas-ci est si important et présente des avantages généraux si importants pour tous les intéressés que pratiquement tout le monde est prêt à reconnaître qu'il faudra du temps. Mais la chose la plus importante, c'est que le gouvernement étudie cette proposition, en étudie les avantages, étudie le besoin d'un secteur récréatif, la nécessité d'emplois supplémentaires créateur d'industrie légère, tienne compte du fait que les terrains disponibles à des fins récréatives au bord de l'eau disparaissent rapidement, et effectue une étude approfondie le plus tôt possible. La municipalité de Delta est prête à collaborer à la mise sur pied d'une étude conjointe sur la disponibilité des installations avoisinantes et le conseil accorderait toute l'aide et la collaboration possibles aux autorités fédérales.

Enfin, compte tenu des éléments existants, de la disponibilité du terrain et de l'esprit de collaboration à tous les paliers de gouvernement ainsi qu'entre les ministres, nous avons là l'occasion non seulement de donner l'exemple dans ce domaine, mais également de fournir des emplois grâce à la création d'une industrie légère non polluante et de fournir des installations récréatives aux milliers de résidents de tout le sud-ouest. Monsieur l'Orateur, j'exhorte le gouvernement à examiner cette motion et à y donner suite.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet de cette motion, j'aimerais m'associer aux motionnaires. C'est, à mon avis, merveilleux qu'une motion pareille soit présentée en ce moment et que le député ait l'occasion de la débattre brièvement à la Chambre des communes parce que j'espère que cette motion sera envoyée au comité pour être étudiée. Je ne connais pas la côte de la Colombie-Britannique aussi bien que j'en connais l'intérieur où j'ai vécu pendant bien des années, mais ayant habité dans la région de Vancouver pendant très longtemps, je sais que la région de Boundary Bay peut devenir le plus extraordinaire terrain de jeu de la côte du Pacifique. Ayant été député à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, je sais qu'à de nombreuses occasions au cours des années, différents groupes de la région nous ont présenté des mémoires

[M. Reynolds.]

exhortant la province à prendre des mesures pour présenter beaucoup des belles plages que mentionne le motionnaire.

Les études sur l'environnement sont un sujet qui intéresse clairement tous les députés et qui a été mentionné dans le discours que nous venons d'entendre. J'encourage le gouvernement fédéral à étudier, sans retard, cette partie de la motion. Je ne vois pas pourquoi une étude valable de l'environnement ne pourrait pas être lancée en ce moment et, avec le parrain de la motion, je suis d'accord qu'il faudra un certain temps pour entreprendre une bonne étude et pour que ses résultats soient évalués. Nous ne devons pas tarder. Il est important de faire vite. La collectivité grandissante de Vancouver et toute la région de la vallée du Fraser ont besoin d'autres parcs d'amusements et le gouvernement a l'occasion de faire quelque chose qui aiderait à réserver cette région une fois pour toutes aux fins décrites dans la motion.

Je sais qu'il faut du temps pour que les rouages du gouvernement se mettent en marche et que des mesures soient prises. Pourtant, je vais encore proposer au gouvernement de renvoyer cette motion au comité approprié pour l'étude qui est nécessaire et j'espère que la Chambre adoptera la motion cet après-midi. Notre parti a certainement intérêt à voir effectuer des études de ce genre et nous appuierons certainement la résolution qui a été présentée à la Chambre cet après-midi.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter quelque peu la motion. Le ministère des Transports a accepté en juin 1972, le transfert de l'ancienne base de l'ARC de Ladner. L'avenir de l'aéroport a été discuté et des propositions ont été soumises par la municipalité de Delta, l'Association canadienne des pilotes et des propriétaires, Walter Industries of Canada Limited et les fonctionnaires du ministère de l'Environnement et du ministère des Transports.

● (1710)

Je n'ai aucune objection à étudier l'opportunité de céder les terres à la municipalité de Delta pour réaliser les projets décrits dans l'avis de motion, en même temps que nous étudierons toutes les autres possibilités d'emploi de cette propriété. Cependant, j'aimerais préciser que tout en étant d'accord avec cette motion, ni le ministre, ni le gouvernement, ni moi-même ne promettons que ces terres seront effectivement cédées à la municipalité ou, si elles le sont, qu'elles seront employées aux fins proposées dans la motion.

Nous entreprendrons une étude approfondie, et sur ce point je suis d'accord avec le député, sur les emplois souhaitables de cette propriété, sous oublier les conflits d'intérêts en jeu, ni l'intérêt du public, avant que le ministère ne prenne une décision définitive.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée.)